

N° 8-7

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**



**DE LA PRÉFECTURE DE LA MARNE**

du 18 août 2021

**AVIS ET PUBLICATION :**

- PREFECTURE :

▪  
*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# SOMMAIRE

## PREFECTURE DE LA MARNE

- Arrêté du 18 août 2021 portant radiation de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif **p 3**
- Arrêté du 18 août 2021 portant attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif- échelon Bronze



**ARRETE du 18 août 2021  
portant radiation de la médaille de la jeunesse des sports  
et de l'engagement associatif  
Echelon bronze**

**Le préfet**  
*Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

**Vu** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports et notamment son article 6 ;

**Vu** l'arrêté du 21 juillet 2021 portant attribution de la médaille échelon bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

**Vu** le jugement rendu le 9 juin 2021 par le Tribunal de Châlons-en-Champagne ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Est radié de la médaille échelon bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif monsieur François BOURDAUD'HUI né le 18 mai 1942.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,  
le secrétaire général,

Denis GAUDIN

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

**Portant attribution de la médaille de la jeunesse  
des sports et de l'engagement associatif  
Échelon bronze**

**LE PRÉFET DE LA MARNE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 et notamment son article premier accordant aux préfets le pouvoir de décerner, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret 2013-1191 du 18 décembre 2013, modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret DRAJES/SDJES n°2020-1542 du 09 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le protocole départemental relatif à l'articulation entre le Préfet de la Marne et le Recteur de région académique Grand Est pour la mise en œuvre, dans le département de la Marne, des missions de l'État dans les champs de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 modifiant la composition de la commission départementale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'avis de la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du 7 juillet 2021, au titre de la promotion du 14 juillet 2021 ;

Sur proposition du directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale de la Marne.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée, au titre de la promotion du 14 juillet 2021, aux personnes dont les noms suivent :

- M. Francis ANTOINE né le 24/08/1955
- M. Daniel BIDOT né 03/05/1943
- M. Damien BOERINGER né le 18/05/1942

- M. Xavier CHAUDRON né le 12/04/1982
- M. Philippe DIDIER né le 13/12/1952
- M. Rémy HAUTEM né le 17/05/1983
- M. David HIRTT né le 04/08/1972
- M. David MAGALHAES né le 14/06/1983
- M. Jérôme MAILLET né le 15/11/1973
- M. Christian PRON né le 18/10/1969
- Mme Marie-Paule RALLET (CARRE) née 12/08/1972
- M. Pierre-Yves REMY né le 07/08/1977
- M. Nicolas TROUSSET né le 06/04/1987

Article 2 : Le secrétaire Général de la Préfecture et le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Châlons-en-Champagne, le **18 AOUT 2021**

Le Préfet de la Marne

Pour le Préfet  
~~Le Secrétaire Général~~

Denis GAUDIN